



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DEVOIRS FAITS

Plan d'action pour 2021-2023 dans l'académie de Rennes

Olivier LE MAGOAROU – IA-IPR EVS
Cécile FREMONT – IA IPR LETTRES

20 OCTOBRE 2021

DEVOIRS FAITS

Plan d'action pour 2021-2022 dans l'académie de Rennes

Au collège le dispositif Devoirs faits doit être renforcé, après deux années scolaires rendues difficiles par la crise sanitaire. Il a pour objectif d'offrir un accompagnement aux devoirs à tous les élèves volontaires, et en particulier aux plus fragiles.

Ce dispositif doit être conçu pour répondre aux besoins de tous les élèves dans notre académie, avec une attention particulière portée à l'éducation prioritaire et aux territoires ruraux ; en cela il contribue à la réduction des inégalités.

Les enjeux sont multiples : pour les enseignants il s'agit de rendre cohérents les enseignements en classe et le travail personnel hors la classe, et envisager le travail personnel donné aux élèves comme un geste professionnel à affiner. Pour les élèves il s'agit de donner du sens aux devoirs, et de développer leur autonomie. Avec les familles, il s'agit de tisser des liens et renforcer la relation de confiance. Pour les établissements il s'agit de penser un encadrement du dispositif par des équipes qui coopèrent et par des personnels formés.

L'académie de Rennes veut se doter d'un plan d'action ambitieux pour revitaliser et développer le dispositif Devoirs faits : pour augmenter le nombre d'élèves bénéficiaires du dispositif, en s'adressant mieux aux élèves fragiles, ceux qui, sans aide de professionnels, font peu leur travail personnel ; ceux qui, sans aide de professionnels, ont des difficultés à réaliser ce travail personnel. Pour assurer la qualité de l'accompagnement proposé aux élèves pour leur travail personnel. Pour se doter d'outils de pilotage à la hauteur des enjeux du dispositif.

Ce plan d'action se décline selon trois objectifs qui, déployés en concertation et en synergie, ouvriront de nouvelles perspectives pour Devoirs faits :

Objectif 1 - Engager plus d'élèves dans le dispositif, mieux répondre à leurs besoins.

Objectif 2 - Assurer la qualité de l'accompagnement proposé aux élèves.

Objectif 3 - Consolider les différentes parties du pilotage académique.

Pour atteindre ces objectifs ce plan d'action s'appuie sur trois types de leviers :

- la mise à disposition de ressources et le développement professionnel ;
- des démarches variées d'évaluation des dispositifs ;
- les partenariats et le renforcement des coopérations entre acteurs.

Objectif 1 – Engager plus d’élèves dans le dispositif, mieux répondre à leurs besoins

Ressources pour l’action Développement professionnel	Évaluation des dispositifs	Renforcement des coopérations	Cibles académiques sur deux années
<p>Travailler sur les organisations dans les collèges, avec les chefs d’établissement, avec les coordonnateurs de Devoirs faits.</p> <p>Travailler sur la communication des établissements à destination des familles.</p> <p>Développer les savoir-faire sur Devoirs faits à distance.</p> <p>Outiller la réflexion sur le suivi des élèves et l’évaluation.</p>	<p>Analyser la consommation et la répartition des heures supplémentaires dédiées à Devoirs faits.</p> <p>Affiner le diagnostic sur les élèves concernés par le dispositif.</p> <p>Faire un état des lieux sur Devoirs faits dans les 3^e prépa-métiers.</p>	<p>Promouvoir Devoirs faits dans le cadre des liens écoles-collège.</p> <p>Favoriser la coopération en établissement au moyen du conseil pédagogique.</p> <p>Renforcer l’implication d’associations partenaires de l’école et développer les conventions.</p> <p>Envisager des partenariats avec les mairies lorsque se posent des problématiques de transports dans les zones rurales.</p>	<p>Part des élèves bénéficiaires : 30%</p> <p>Part des élèves en Education Prioritaire bénéficiaires : 50%</p> <p>La majorité des élèves identifiés en difficultés à l’issue des évaluations nationales bénéficient d’un accompagnement</p> <p>15% des établissements proposent une modalité Devoirs faits @distance</p>

Objectif 2 – Assurer la qualité de l’accompagnement proposé aux élèves dans le cadre de Devoirs faits

Ressources pour l’action Développement professionnel	Évaluation des dispositifs	Renforcement des coopérations	Cibles académiques sur deux années
<p>Proposer un plan de formation ou de développement professionnel à plusieurs étages : formation de formateurs (existants et nouveaux) ; formation des coordonnateurs ; formation des équipes et des intervenants (professeurs, AED, services civiques, AESH...) en recourant à des modèles de formations locales innovantes.</p> <p>Consolider le discours pédagogique sur le thème du travail personnel des élèves, et le porter dans les disciplines et les établissements.</p>	<p>Construire des outils d’autoévaluation portant sur différents aspects du dispositif, et les mettre à la disposition des acteurs.</p> <p>Accompagner l’exploitation des évaluations existantes et des autoévaluations.</p> <p>Exploiter les enquêtes locales de climat scolaire (ELCS), dont certaines questions portent sur le travail personnel des élèves.</p>	<p>Faciliter la mutualisation et le développement de compétences : proposer une série de journées de travail touchant chefs d’établissement, coordonnateurs et intervenants sur le mode de séminaires, pilotées par des chefs d’établissement et des IPR ; identifier des relais : les IPR référents dans les BEF.</p> <p>Mobiliser la recherche (Inspé) et mettre à disposition des espaces coopératifs de partage (m@gistère, Triskell...).</p>	<p>5% des établissements formulent une demande de formation sur le travail personnel et Devoirs faits (1,2% en 2020-2021)</p> <p>70% des interventions en devoirs faits sont assurées par des enseignants</p>

Objectif 3 – Consolider les différentes parties du pilotage académique

Ressources pour l'action Développement professionnel	Évaluation des dispositifs	Renforcement des coopérations	Cibles académiques sur deux années
<p>Renforcer l'articulation des composantes organisationnelles et pédagogiques de Devoirs faits.</p> <p>Communiquer au niveau académique sur le sujet (courrier annuel ; site académique ; capsule vidéo...).</p>	<p>Croiser les différentes sources d'information : attribution des IMP aux coordonnateurs ; attribution des heures supplémentaires aux intervenants ; résultats des enquêtes de la Dgesco, en particulier pour l'éducation prioritaire ; intervention des associations partenaires.</p>	<p>Mettre en place d'un comité de pilotage académique (recteur, Dasen, personnels de direction, formateurs et formatrices, IPR...).</p> <p>Identifier un accompagnement à plusieurs niveaux : de l'académie (référents académiques devoirs faits, IPR...), des BEF (chefs d'établissement, coordonnateurs), des groupes de secteur (enseignants, CPE...).</p> <p>Développer le réseau des partenaires associatifs.</p> <p>Renforcer le lien avec les Dasen.</p>	<p>10% des établissements établissent une convention avec une association partenaire</p>